



**DECISION PORTANT ATTRIBUTION ET SIGNATURE  
DU MARCHE 2024M04  
« Etudes environnementales dans le cadre du PLUi  
comprenant le volet eau »**

**DECISION N°2024-32**

**Le Président de la Communauté de communes Convergence Garonne,**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10

VU la délibération n°2024-017 du 28 février 2024 par laquelle le conseil communautaire a délégué au Président la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée (MAPA) en raison de leur montant, dans la limite de 100 00 euros HT ;

VU l'article R2122-8 du Code de la commande publique prévoyant que l'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros hors taxes ;

CONSIDERANT la nécessité de réaliser des études environnementales dans le cadre du PLUi comprenant le volet eau ;

CONSIDERANT l'offre de la société SIRE CONSEIL pour un montant de 31 000 € HT soit 37 200 € TTC ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** D'ATTRIBUER le marché n°2024M03 ayant pour objet la réalisation des études environnementales dans le cadre du PLUi comprenant le volet eau pour un montant de 37 200 euros TTC à la société SIRE CONSEIL.

**ARTICLE 2 :** DE SIGNER ledit marché avec la société SIRE CONSEIL.

**ARTICLE 3 :** Conformément aux dispositions de l'article L. 2322-1 du Code général des collectivités territoriales, la présente décision fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire et figurera au registre des décisions de la collectivité ;

*Le Président :*

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

FAIT à PODENSAC,

Le **PRESIDENT**,

Signé électroniquement par : Jocelyn Doré  
Date de signature : 14/05/2024  
Qualité : Parapheur Président C.C.C. Convergence Garonne



Jocelyn DORÉ



MIS EN LIGNE LE : 30/07/2024

Envoyé en préfecture le 15/05/2024

Reçu en préfecture le 15/05/2024

Publié le



ID : 033-200069581-20240514-DEC2024\_32-AR